

Règlement ministériel du 27 juillet 2020 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR308 entre le Eschdorf et Heiderscheid à l'occasion d'une journée sans voiture.

Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion d'une journée sans voiture, il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR308 entre Eschdorf et Heiderscheid;

A r r ê t e:

Art.1er.- Pendant la journée, à l'endroit ci-après, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens :

- sur le CR308 (PK 10.070 – 12.305) entre Eschdorf et Heiderscheid.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a.

Une déviation est mise en place.

Art.2.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art.3.- Le présent règlement prend effet le 16 août 2020 de 8⁰⁰ à 13⁰⁰ heures.

Luxembourg, le 27 juillet 2020
Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s) François BAUSCH